

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
NOUILHAN - Commune

-
-

Procès verbal

Le mercredi 09 avril 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Madame ITURRIA Nathalie

Secrétaire de la séance : Madame BUSTEAU Chloé

Présents : Monsieur BAJON Raymond Madame BETTONI Myriam Madame BUSTEAU Chloé
Monsieur FROSSARD Paul Monsieur ITURRIA Dominique Madame ITURRIA Nathalie Monsieur
LAFFITTE Thierry

Représentés : Monsieur CASTANET Thibaut représenté par Monsieur LAFFITTE Thierry Madame
LAMOTHE Corinne représentée par Monsieur BAJON Raymond Madame RUIZ Anne-Marie
représentée par Madame BETTONI Myriam

Absents et excusés : Monsieur MOULET Arnaud

Ordre du jour :

- Délibération vote CFU 2024
- Délibération vote des taux foncier 2025
- Délibération vote affectation du résultat 2024
- Délibération subventions aux associations 2025
- Délibération vote des indemnités du Maire et des Adjoints
- Délibération vote du Budget Primitif 2025
- Délibération convention de partenariat entre la commune de Nouilhan et le restaurant Le 3B
- Informations devis
- Retour des réunions
- Questions diverses

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - NOUILHAN 2024 (N° DE 003 2025)

M. BAJON Raymond, 1^{er} Adjoint au Maire prend la parole et présente les chiffres ci-dessous aux membres du conseil municipal afin d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 au budget 2025.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	124 058,77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	112 649,66
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	14 133,03
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	138 191,80
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	138 191,80
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	22 501,02
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	115 690,78
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

M. BAJON propose de passer aux votes et demande :

Qui est contre ? aucun membre ne lève la main

Qui s'abstient ? de nouveau personne.

Qui est pour ? tous les membres présents se manifestent

Délibération : adoptée

Délibération proposition convention restaurant 3B (N° DE 007 2025)

M^{me} le Maire informe le conseil municipal qu'une convention est proposée au restaurant les 3B afin d'être un centre d'accueil et de regroupement des victimes pour le Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Le directeur de ce restaurant hôtel est d'accord pour signer cette convention.

De ce fait, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de convention proposé à l'entreprise Restaurant Le 3B auprès de la ville de Nouilhan.

Considérant l'intérêt de la commune de Nouilhan à mettre en place une convention en partenariat avec le Restaurant Le 3B afin de devenir un centre d'accueil et de regroupement des victimes pour le PCS (Plan Commune de Sauvegarde), présentant un intérêt général ;

M^{me} le Maire propose de passer aux votes et demande :

Qui est contre ? aucun membre ne lève la main

Qui s'abstient ? de nouveau personne.

Qui est pour ? tous les membres présents se manifestent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le modèle de convention proposé au Restaurant Le 3B pour la formalisation de leur prêt auprès de la ville de Nouilhan ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - NOUILHAN 2024 (N° DE 004 2025)

M. BAJON Raymond, 1^{er} adjoint au Maire prend la parole et informe les membres du conseil municipal que :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Inv estissement	Recettes Inv estissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	124 058,77	10 375,10	0,00	10 375,10	124 058,77
Opérations exercice	105 647,55	119 780,58	31 005,51	18 879,59	136 653,06	138 660,17
Total	105 647,55	243 839,35	41 380,61	18 879,59	147 028,16	262 718,94
Résultat de clôture		138 191,80	22 501,02			115 690,78
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	138 191,80	22 501,02	0,00	0,00	115 690,78
Résultat définitif		138 191,80	22 501,02			115 690,78

Mme ITURRIA Nathalie, Maire se retire et ne prend pas part au vote.

M. BAJON propose de passer aux votes et demande :

Qui est contre ? aucun membre ne lève la main

Qui s'abstient ? de nouveau personne.

Qui est pour ? tous les membres présents se manifestent

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M^{me} le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (N° DE 008 2025)

M^{me} le Maire informe que par délibération du 5 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : 32.90 %
TFNB : 49.00 %
TH : 7.72 %

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, à la suite de ces informations, *de modifier* les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TH : 7.80 %
TFB : 33.23 %
TFNB : 49.49 %

M^{me} le Maire propose de passer aux votes et demande :

Qui est contre ? aucun membre ne lève la main

Qui s'abstient ? de nouveau personne.

Qui est pour ? tous les membres présents se manifestent

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les impôts locaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2025.

Délibération : adoptée

Vote des subventions aux associations 2025 (N° DE 005 2025)

M^{me} le Maire expose les demandes de subventions reçues pour l'année 2025 de la part des associations.

Il y a lieu de délibérer pour fixer les montants que nous allons leur attribuer proposés dans le tableau ci-dessous.

Associations	Montants
Amicale Laïque de Nouilhan	500.00 €
Comité des fêtes de Nouilhan	800.00 €
Chasseur de la Plaine	150.00 €
Association les Pitchounes de Caixon (parents d'élève)	50.00 €
Coopérative scolaire école Larreule Caixon	200.00 €
Club Vicquois Regain	40.00 €
FNACA	20.00 €
Vic Montaner Gérontologie	50.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Val d'Adour	20.00 €
Aides à domicile en milieu Rural (ADMR)	50.00 €
ASA	600.00 €
<u>Total</u>	<u>2 480.00 €</u>

M^{me} le Maire informe le conseil municipal que l'Amicale Laïque de Nouilhan demande une subvention supplémentaire de 100€ car ils vont organiser une sortie exceptionnelle pour les 35 ans de l'association. La subvention du comité des fêtes diminue au vu de l'augmentation des locations des chapiteaux auprès de la Communauté des communes ainsi que les ouvertures de compteurs qui sont des coûts conséquents pour la commune de Nouilhan. Le Président de l'association Chasseur de la Plaine, M. ITURRIA Dominique décide de demander une diminution de sa subvention auprès de M^{me} le Maire afin de pouvoir donner à l'école qui financera le voyage scolaire et de donner 50€ à l'association de parents d'élève.

M^{me} le Maire propose de passer aux votes et demande :

Qui est contre ? aucun membre ne lève la main

Qui s'abstient ? de nouveau personne.

Qui est pour ? tous les membres présents se manifestent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1. D'attribuer les subventions aux associations selon le détail ci-dessus
2. De dire que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2025

M^{me} Busteau Chloé prend la parole : " La Maitresse de Larreule remercie le conseil municipal qui participe avec une grosse somme malgré le peu d'enfants inscrit. Pour le voyage des enfants cette somme va beaucoup les aider.

Délibération : adoptée

Vote du budget primitif 2025 (N° DE 009 2025)

M^{me} le Maire présente le rapport suivant :

M^{me} le Maire propose de passer aux votes et demande :

Qui est contre ? aucun membre ne lève la main

Qui s'abstient ? de nouveau personne.

Qui est pour ? tous les membres présents se manifestent

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Nouilhan,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 Février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE

ARTICLE 1 :

L'adoption du Budget de la Commune de Nouilhan pour l'année 2025 présenté par son Maire,
Le dit budget s'équilibrant en recettes et dépenses et s'élevant :

EN RECETTES A LA SOMME DE : 384 154.58 €

EN DEPENSES A LA SOMME DE : 384 154.58 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 785.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL – FRAIS ASSIMILES	29 500.00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 400.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 399.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100.00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	124 481.78 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANFERTS ENTRE SECTIONS	0.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	235 665.78 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN €
70	PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	1 810.00 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0.00 €
042	PRODUIT D'ECRIURE D'ORDRE DE TRANFERTS ENTRE SECTIONS	0.00 €
73	IMPOTS ET TAXES	59 853.00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	50 203.00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 500.00 €
77	PRODUITS EXEPTIONNELS	0.00 €
78	REPRISE SUR PROVISION	609.00 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	115 690.78 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	235 665.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN €
001	SOLDE D'EXECUTION SECTION D'INVESTISSEMENT	22 501.02 €
20	immobilisation incorporelles	740.00 €
21	immobilisation corporelle	113 361.78 €
16	emprunt et dette assimilés	11 866.00 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANFERTS ENTRE SECTIONS	0.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	148 468.80 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
13	subvention d'investissement	0.00 €
10	dotation fonds divers et réserves	1 386.00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	124 481.78 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00 €
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	22 501.02 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	148 468.80 €

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Fixation le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints. (N° DE_006_2025)

M^{me} le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de voter au moment du budget les indemnités du Maire et des Adjoints.

Les taux depuis 2020 sont de 23.50% pour M^{me} le Maire, 8.20% pour le 1^{er} adjoints et 6.80% pour la 2^e adjointe.

Elle propose de ne pas faire évoluer les taux pour 2025 et ils restent donc inchangés.

Délibération : adoptée

Informations devis :

M^{me} le Maire informe les membres du conseil municipal des devis reçus pour les travaux à prévoir sur la commune :

- Deux propositions pour la peinture extérieur de la Mairie :

M. Castanet pour un montant de 8 937.51 € et Pambrun Maillet pour un montant de 8 530.27 €. La question qui est soulevée par certains conseillers est : "Est-ce qu'on sort la peinture du bois pour diminuer les frais n'étant pas forcément utile ?"
Le sujet sera débattu au prochain conseil municipal.

- Entretien plantation peuplier avec un passage au Marmajou :

M. GUINLE pour un montant de 1 200.00 € validé par le Conseil Municipal

- Entretien cloisonnement plantation mécénat :

Sanguinet pour un montant de 1 860.00 € et Dacuncao Enzo pour un montant de 2 900.00 €
Le devis retenu par le conseil municipal est Sanguinet

- Épareuse sur la commune dans différents chemins de la commune :

M. PARZANI pour un montant de 1 260.00 € validé par le Conseil Municipal

Questions diverses :

- Bâtiment de l'aire du Marmajou :

La CCAM propose de démonter le bâtiment avec les sanitaires entretenus actuellement par la commune contre une compensation financière validé depuis 2011.

De ce fait, nous perdrons la compensation de la CCAM afin d'entretenir ce bâtiment.

Le conseil municipal est d'accord mais demande de laisser les tables.

- Croisement sortie vers Vic :

Une rencontre future va avoir lieu avec M. BONNECARRERE (Responsable des routes du département) peut-être mettre un sens interdit sauf riverains.

- Le marquage au sol de la départementale 56 et 4 sera fait à partir du mois de Mai 2025 par le département

- Retour sur les réunions :

M^{me} BUSTEAU Chloé prend la parole concernant le RPI Caixon-Nouilhan-Larreule

Les effectifs actuels et de rentrée 2024/2025 sont de 3 PS, 13 MS, 7 GS, 5 CP, 9 CE1 et 4 CE2 soit un total de 41 élèves dispersés entre 23 à Caixon et 18 sur Larreule.

Les effectifs à Prévoir pour 2025/2026 sont de 7 PS, 3 MS, 13 GS, 7 CP, 5 ou 6 CE1 et 10 ou 11 CE2 soit un total de 44 à 46 élèves dispersés entre 25 à Caixon et 22 à 24 sur Larreule.

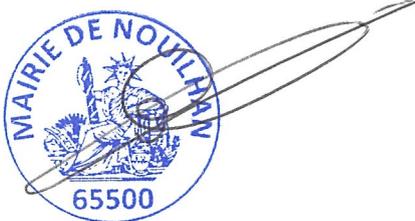
A l'école de Caixon, un exercice "séisme" a été fait en mars 2025 et à Larreule un d'incendie et un autre attentat/intrusion.

La liste des projets de l'école de Caixon sont cérémonie du 11 novembre, cinéma à l'OCTAV, visites sur Vic en Bigorre, spectacle de danse, visites PMI, sortie luge, carnaval, cycle jeux d'opposition, participation à la semaine Olympiques et Paralympique, élevage de 3 escargots en hibernation actuellement, parcours artistique musical, spectacle des "3 chardons", intervention infirmière scolaire et sortie de fin d'année au Zoo de Plaisance du Touch.

La liste des projets de l'école de Larreule sont école au cinéma, développement des graines et des bulbes, robot en classe, intervention infirmière scolaire, sortie théâtre, sensibilisation aux gestes de premier secours, journée contre le harcèlement scolaire, carnaval, voyage scolaire à port Leucate, sortie aux grottes de Gargas et sortie au jardin Massey.

L'association des parents d'élèves "Les Pitchounes" prévoit un loto le 29 mars 2025 et peut être un vide grenier. Cette association finance plusieurs projets sur l'année scolaire.

Madame ITURRIA Nathalie
Président de séance



Madame BUSTEAU Chloé
Secrétaire de séance